

No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tenue le 19 juin 2014, à 13 heures, à Hôtel des Commandants de Gaspé, dans la MRC de La Côte-de-Gaspé, sous la présidence de M. Richard St-Laurent et à laquelle étaient présents :

M. Guy Gallant
Préfet
Représentant de la MRC d'Avignon

M. Richard St-Laurent
Représentant la MRC d'Avignon

M^{me} Louise Langlois
Maire de Chandler
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Diane Lebouthillier
Préfet
Représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Daniel Côté
Maire de Gaspé
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M^{me} Délicia Ritchie Roussy
Préfet
Représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Allen Cormier
Préfet
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M^{me} Micheline Pelletier
Maire de Sainte-Anne-des-Monts
Représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Jean-Guy Poirier
Préfet
Représentant la MRC de Bonaventure

M. Roger Chevarie
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

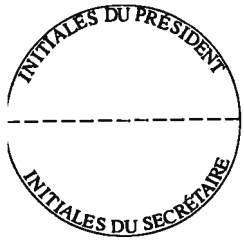
M. Jonathan Lapierre
Maire des Îles-de-la-Madeleine
Représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Éric Dubé, Maire de New Richmond
Didier Dufour - Coordonnateur
Gilbert Scantland – Directeur général et secrétaire-trésorier

Par vidéoconférence :

Grégoire Arsenault, LBS Stratégie Conseils
Jean-François Thériault, LBA Stratégie Conseils

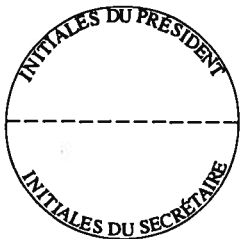


No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2014;
4. Suivi du procès-verbal de la réunion du 25 mai 2014;
5. Suivi de l'appel d'offres d'Hydro-Québec pour l'achat d'un bloc de 450 MW d'énergie éolienne :
 - 5.1. Entente modifiée et mise à jour relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
 - 5.2. Alliance communautaire, état de situation;
 - 5.3. Plan d'affaires;
 - 5.4. Règlement d'emprunt 2014-01;
6. Date et lieu de la prochaine rencontre;
7. Clôture de l'assemblée.



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président, M. Richard St-Laurent ouvre la réunion et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

M. St-Laurent fait lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Délisca Ritchie Roussy propose d'adopter le projet d'ordre du jour tel que lu.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-14

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 MAI 2014

Les membres du conseil d'administration ayant pris connaissance du procès-verbal, il n'y a pas de lecture.

M^{me} Diane Lebouthillier propose que le procès verbal soit adopté tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-15

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 AVRIL 2014

Des informations sont données à propos de l'accueil de nouvelles municipalités au sein de la Régie. Il est tout à fait probable que la Régie accueille trois nouvelles municipalités.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. SUIVI DE L'APPEL D'OFFRES D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'ACHAT D'UN BLOC DE 450 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE

5.1 Entente modifiée et mise à jour relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

À la demande du président, Didier Dufour résume l'historique de ce point. Il explique le processus de modification, c'est-à-dire que le projet doit être adopté par résolution par toutes les MRC et la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Le document d'entente modifié circulera d'une MRC à l'autre afin de recueillir les signatures puis sera acheminé au MAMOT. Le ministre devrait normalement émettre un nouveau décret.

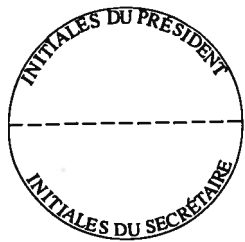
5.2 Alliance communautaire, état de situation

Le président, M. Richard St-Laurent et le directeur général, M. Gilbert Scantland font état de la progression des discussions avec le Bas-St-Laurent. Les demandes de modifications aux conditions de participation ont presque toutes été acceptées par le BSL. Il est même probable qu'ils acceptent de partager les redevances si la région obtient moins de 100 MW. Au cas où il y aurait plus de 100 MW, il faudrait prévoir la réciprocité.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Délisca Ritchie Roussy, appuyée par M^{me} Micheline Pelletier, de finaliser les négociations avec le Consortium du Bas-St-Laurent afin de conclure une entente permettant le partage des investissements 1/3 pour la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 2/3 pour le Bas-St-Laurent de la portion communautaire des projets situés sur l'un ou l'autre des territoires. Le directeur général, M. Gilbert Scantland est autorisé à signer l'entente et tout autre document permettant l'atteinte de ces objectifs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

RES-2014-16



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

5.3 Plan d'affaires

Le plan d'affaires est à nouveau présenté aux membres du conseil d'administration. Des explications sont fournies sur le projet type et sur les modifications apportées en fonction de la possibilité d'investir au Bas-St-Laurent. Les administrateurs demandent qu'au tableau 3.5, que soit bien identifiée la participation du milieu.

5.4 Règlement d'emprunt 2014-01

Comme convenu lors de la dernière réunion du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Règlement sera d'un montant de 75 M\$.

À la demande du président, Didier Dufour présente les documents pertinents aux membres du conseil d'administration :

- L'Avis de motion déposé le 25 avril 2014;
- Le projet de Règlement d'emprunt 2014-01;
- Résolution d'adoption du Règlement d'emprunt 2014-01;
- Avis de public.

Les membres ont pris connaissance des documents, il est mentionné que l'avis public comprend les nouvelles municipalités membres de la Régie.

Adoption du Règlement 2014-01 décrétant une dépense n'excédant pas 75 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement de projets éoliens communautaires dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 d'Hydro-Québec Distribution

ATTENDU QU'un avis de motion d'un projet de Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 150 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement de projets éoliens communautaires dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 d'Hydro-Québec Distribution a été donné le 25 avril 2014;

ATTENDU QUE tous les membres présents de ce conseil déclarent avoir reçu copie du projet de Règlement 2014-01, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'une copie du présent Règlement ainsi que des documents qui l'accompagnent ont été transmis par courrier recommandé à l'ensemble des municipalités participantes faisant partie du territoire des municipalités régionales de comté d'Avignon, de Bonaventure, de La Côte-de-Gaspé, de La Haute-Gaspésie, du Rocher-Percé et de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, cette dernière agissant dans le cadre de ses compétences d'Agglomération;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce Règlement ont été mentionnés aux membres du conseil;

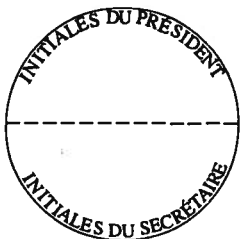
EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Micheline Pelletier, appuyé par M^{me} Louise Langlois :

QUE le conseil adopte le Règlement 2014-01, intitulé « Règlement décrétant une dépense n'excédant pas 75 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour le développement de projets éoliens communautaires dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2013-01 d'Hydro-Québec Distribution »;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

R-2014-17



No de résolution
ou annotation

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine

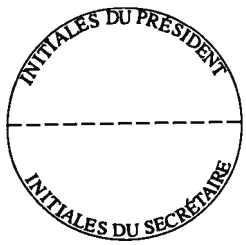
6. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine réunion sera convoquée au besoin.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

7. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Délisca Ritchie Roussy propose la levée de l'assemblée, il est 15 heures.



No de résolution
ou annotation

**Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine**

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par
le président,

Lu et certifié conforme par
le secrétaire-trésorier,

Richard St-Laurent

Gilbert Scantland

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

14 août 2014
Date